

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

7. Participation à l'excédent

Afin d'intéresser le preneur à la bonne marche de son assurance RC, il lui est accordé une participation au bénéfice de 25 % tous les 5 ans, pour autant que la prime annuelle atteigne au moins Fr. 2000.—. L'excédent est constitué par 80 % des primes encaissées (les 20 % restants vont à la réserve pour risque de catastrophe) moins 30 % de la totalité des primes au titre de frais d'administration et les indemnités de sinistres (paiements et réserves), un

montant maximum de Fr. 100 000.— étant pris en considération par sinistre.

8. Durée contractuelle

Les assurances RC pour ingénieurs et architectes sont conclues en général pour 5 ans. Il est toutefois possible de conclure des polices de moindre durée (par exemple de 3 ans ou un an) sans supplément de prime.

Conférence des Directeurs-Accidents

Commission de la Responsabilité civile générale

Congrès

Séminaire acoustique 1977

Lausanne, 15 avril 1977

Application théorique et pratique de la norme SIA n° 181.

PROGRAMME

<i>Matin</i>	Auditoire B 107 (premier étage à gauche)
9 h. 30- 9.40 h.	<i>Allocutions de bienvenue</i> M. G. Baehler, délégué romand de l'ASTS, chef du Service d'hygiène de la ville de La Chaux-de-Fonds. M. P. Bechler, architecte SIA, La Sarraz, président de la Commission romande de formation continue.
9 h. 40- 9 h. 55	<i>Introduction à la norme SIA n° 181</i>
9 h. 55-10 h. 40	<i>Théorie des phénomènes acoustiques</i>
10 h. 40-11 h. 40	<i>L'acoustique dans l'élaboration du projet et la réalisation de la construction</i>
11 h. 40-12 h. 20	<i>Mesures en acoustique du bâtiment</i>
12 h. 20-14 h. 15	Pause de midi.
<i>Après-midi</i>	Salles 401 à 406 (quatrième étage)
14 h. 15-16 h. 15	<i>Mesures pratiques</i>
16 h. 30-17 h.	<i>Discussion et explications</i> (Auditoire B 107) Equipes de Ernst Göhner SA, Zurich, et de l'Institut des métaux et des machines de l'EPFL.

Bat du séminaire

La parution de la nouvelle norme SIA n° 181 est l'occasion d'organiser ce séminaire qui permettra aux participants de se familiariser avec les problèmes acoustiques tels qu'on les rencontre dans la pratique de la construction ou la transformation des immeubles d'habitation.

Les exigences qualitatives du confort acoustique des logements, le contrôle de qualité des éléments de construction demandé par la norme N° 181 font que les connaissances des techniciens en la matière doivent être développées et qu'une information objective sur les problèmes posés est nécessaire.

Le séminaire s'adresse aux architectes et aux ingénieurs ainsi qu'à leurs collaborateurs et aux représentants des Autorités qui exercent le contrôle des exigences sur la base des règlements de construction. Les propriétaires et les gérants d'immeubles devraient également être informés. La partie théorique du séminaire introduit aux problèmes acoustiques en général et à ceux qui se posent lors de l'établissement du projet et de l'exécution en particulier. Une partie est réservée à l'explication du fonctionnement des appareils de mesure pour le contrôle.

L'après-midi, les participants se constitueront en petits groupes pour assister aux essais de mesures à entreprendre qui leur permettront de comprendre comment doit s'effectuer le contrôle dans le bâtiment.

Lieu : Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne.

Prix : Membres SIA-A3E2PL-GEP-SVIGGR-ASRO-ASTS : Fr. 100.—. Non-membres : Fr. 120.—. Etudiants : Fr. 50.—. Le bulletin de versement vous parviendra dès que nous serons en possession de votre inscription.

Documentation : Elle sera remise à chaque participant au début du cours.

Délai d'inscription : 30 mars 1977. Les inscriptions seront prises en considération par ordre d'arrivée à notre secrétariat et le nombre des participants limité à 100.

Secrétariat : Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, case postale 944, 1001 Lausanne.

Tél. (021) 36 34 21.

Nécrologie

Edmond Calame, architecte SIA

Edmond Calame qui vient de mourir à Neuchâtel dans sa quatre-vingt et unième année était, dans toute l'acception du terme, un architecte de l'ancienne école, où il n'entraînait nulle prétention ni aucun esprit de spéculation. Il était au service de ses clients avec conscience, méticulosité et dévouement. Elevé dans la tradition de l'honnêteté et des règles, il inspirait confiance dans l'accomplissement de ses tâches.

Après quatre années d'études à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich dont il acquit le diplôme d'architecte, délivré par le professeur Karl Moser (auteur de l'Université et de plus de trente églises), il ouvrit une agence d'architecture à Neuchâtel, habitant jusqu'à la fin de ses jours dans l'antique demeure paternelle d'Auvernier.

Son œuvre maîtresse est sans doute la gare de Neuchâtel, édifiée en collaboration avec son confrère Fernand Decker, à la suite, sauf erreur, d'un concours d'architecture dont ils avaient été les lauréats. Les façades en pierre jaune, d'une architecture calme, ordonnée et réglée, se placent heureusement dans la perspective de la place. Ce bâtiment ne devrait pas manquer dans les guides artistiques, où il est oublié.

Calame a construit de nombreuses maisons ; il a fait des restaurations fort réussies, accomplies avec le tact qu'il devait à sa nature loyale et à sa culture étendue. Membre de la SIA, il a fait partie de nombreuses commissions et a présidé d'importants jurys de concours. On lui doit encore la haute tenue artistique des cortèges défilant lors de la Fête des Vendanges. Dans tous les domaines de son art, Calame, sans jamais se départir de modestie et de dignité, œuvrait avec une sûreté alliée à une parfaite distinction.

H. ROBERT VON DER MÜHLL.